

# aquitaine

bordeaux • bayonne •  
pau • périgueux • agen •  
mont de marsan • dax



## Compte rendu de l'instance de proximité Novembre 2025



**Pour la direction :** Fabrice Goll (Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine), Samuel Bignon (DRH), Nathalie Dubois (IRH), Florian Ringuedé (rédacteur en chef), et Franck Weil (chef de centre par intérim).

**Pour les élus :** Sabrina Corrieri, Jules Feron, Boris Chague, Karim Jbali, et Alexis Dumoulin.

### Point 1 : Organisation et conditions de travail

#### Fabrication de l'émission NoA Week-end

La planification d'un magasinier sur un poste de machiniste respecte-t-elle les accords d'entreprise et la nomenclature des métiers ?

Le chef de centre par intérim explique qu'il y a toujours un machiniste CDD, et que le magasinier « donne un coup de main », notamment porter les feuilles de décor qui sont fragiles, mais il ne monte pas le décor.

Le directeur des ressources humaines donne des précisions concernant l'activité du magasinier, il indique qu'il travaille sur toute la Nouvelle-Aquitaine, et que cette activité était prévue dans sa fiche de poste.

Les élus ont demandé quelle était sa fiche de poste, et le directeur des ressources humaines a répondu que ce n'était pas un poste de magasinier, mais un emploi « ajusté ».

Dans le cas présent, la fiche de poste est celle d'un magasinier à laquelle on a ajouté différentes missions supplémentaires.

Le chef de centre par intérim précise que le magasinier est d'accord avec ses différentes missions.

Au vu de l'important travail d'archives fourni, est-il prévu de faire apparaître les noms des documentalistes au générique ?

La direction explique qu'elle n'a pas eu de demande à figurer au générique, et qu'à ce jour le service vidéothèque est crédité en tant que Vidéothèque France 3 Nouvelle-Aquitaine. Elle rappelle qu'il n'est pas possible de créditer plus de deux noms. La direction est consciente du travail considérable des documentalistes, et après un échange avec les élus, le rédacteur en chef propose de le signaler à l'antenne, au retour du sujet, ou dans le synthé à la fin du sujet.

### Moyens techniques PAE surf à Hossegor du week-end du 1er novembre : Pourquoi pas d'électro-éclairagiste planifié ?

Le chef de centre indique qu'il n'y avait pas de besoins identifiés. Il indique également que le VPTL fonctionne sur une prise 16 ampères, et les techniciens sont habilités. Il précise qu'il y a eu l'utilisation de light panel. Il précise également que c'était vu avec l'éclairagiste bordelais qui a préparé le matériel.

### Point sur les moyens mis en place sur les montages dossiers JT et les montages dédiés aux émissions.

Le chef de centre par intérim indique que les montages des dossiers JT sont planifiées en fonction des demandes du BRI, et détaille quels sont les moyens affectés aux différentes fabrications.

#### Pour le JT :

- Hors vacances scolaires, il y a 4 monteurs, et 1 monteur de plus le vendredi pour Dimanche en politique, et la page culture.
- Pendant les vacances scolaires, il y a 3 monteurs.

Le rédacteur en chef précise qu'il n'y a pas de série systématique, car parfois il a constaté qu'il y avait *"quatre fois le même épisode"*.

Il indique cependant que lorsque ce sont des feuilletons *« c'est OK »*, et indique également qu'il n'y a plus les mêmes besoins.

Il précise *« on n'a pas réduit les moyens des montages dossier. On fait des choix, je demande de tenir le temps à moins de deux minutes »*.

Il indique également qu'il va d'ailleurs le redire aux journalistes.

Enfin, le chef de centre par intérim détaille le reste des moyens alloués aux différentes fabrications :

- Un monteur en 9H/15H sur NoA Basket + 15H30/18H00 sur le montage des off de NoA Week-end
- Une journée de montage pour NoA Week-end le mercredi : 9H/10H si besoin pour derniers montages de OFF de l'émission du jour + 10H/18H montage sujet archives
- Une journée par semaine de pré-montage et une journée de mise en PAD des émissions Histoire d'Ici
- 3 jours de montage par mois pour Olatua
- 4 jours de montage (3 jours à Bordeaux et 1 jour à Bayonne) par mois pour Txirrita
- 3 jours de montage pour NoA sur mer une fois par trimestre
- 2 jours de montage par semaine pour plateau Rugby mag, et un jour pour les dossiers ou entretiens.

## Point sur le remplacement du JRI en arrêt longue durée à Dax : rotation et durée des CDD.

Le rédacteur en chef explique aux élus que les remplacements se déroulent normalement en fonction des disponibilités des CDD.

Il explique également qu'il communique avec le rédacteur en poste au bureau de Dax.

Et il ajoute « *on fait en sorte que ça se passe bien* ».

Il précise qu'il n'est pas toujours facile de trouver des CDD, notamment en fin d'année.

Les élus ont demandé si la difficulté de trouver des CDD était due seulement à un manque de disponibilité, ou aux carences imposées par l'entreprise.

Le directeur des ressources humaines a répondu que la difficulté pouvait être due au manque de disponibilité des CDD, mais également aux carences.

Il précise qu'auparavant, il était plus simple d'avoir des dérogations, mais maintenant ce n'est plus le cas.

Cependant, il précise également que dans des cas vraiment compliqués, dans lesquels il n'y a vraiment pas d'autres solutions, on peut demander une dérogation.

## Rappel du délai légal de prévenance lors d'un changement d'horaires de vacation au planning.

Le directeur des ressources humaines rappelle que les changements d'horaire sont encadrés par l'accord collectif.

Voici sa réponse :

- Jusqu'à l'avant-veille à 17 heures d'un jour considéré, les tableaux de service peuvent être modifiés par création, allongement, réduction ou suppression de vacation.
- Après l'avant-veille à 17 heures d'un jour considéré, après concertation avec le salarié, seules peuvent intervenir des prolongations, ou des créations, de vacations dans le cas des travaux liés à la sécurité du personnel et des installations, et pour certains secteurs d'activité relevant de la production, de l'actualité, de la continuité des programmes, de l'exploitation ou de la maintenance.
- Jusqu'à la veille à 10 heures d'un jour considéré, des décalages de vacation peuvent intervenir dans certains secteurs d'activité relevant de la production ou de l'actualité.
- Dans l'hypothèse d'un décalage de vacation après la veille à 10 heures, après concertation avec le salarié, les heures initialement planifiées et non effectuées n'entrent pas dans le décompte du temps de travail effectif mais sont indemnisées à 125 % du taux de salaire horaire.

Les élus ont rappelé qu'ils étaient conscients que la tâche de planification n'est pas simple, et que tout le monde compose avec, mais qu'il est bon de rappeler la règle, car 48 heures, c'est parfois court pour s'organiser.

## Point sur le calendrier des travaux et l'aménagement de l'espace de travail du service doc/thèque.

Le chef de centre par intérim indique que le remplacement du revêtement de sol a été effectué.

Il indique également que l'électricité est en cours, et que les travaux de peinture ont débuté.

Il précise qu'il y a un souhait de rajouter deux blocs de climatisation.

Enfin, il indique que les travaux devraient être terminés fin novembre.

Le rédacteur en chef précise qu'il y a un poste de travail par titulaire. Il précise également qu'elles ont fait leur choix suite à des propositions faites par un aménageur.

Les élus ont exprimé la volonté de faire une visite des locaux avant l'installation des salariés.

La proposition faite en conférence de rédaction le 28/10 de tourner un reportage sur un rapport de l'IFREMER qui dévoile que des substances pharmaceutiques et des pesticides ont été retrouvés dans des mollusques et dans de l'eau de mer, notamment dans les huîtres du Bassin d'Arcachon, a été la cause d'un conflit. Certains salariés ont ressenti une menace de la part d'une journaliste à l'égard de la rédaction, une confusion entre intérêt privé et travail journalistique. Cette situation a créé un important malaise chez les personnes présentes. Qu'en est-il de la charte du bien vivre ensemble ? Quelles mesures sont prises par l'encadrement ?

Le rédacteur en chef explique qu'il a passé beaucoup de temps pour recevoir et écouter des journalistes qui étaient présents lors de cette conférence de rédaction.

Il indique également qu'il a échangé avec toutes les parties pour essayer de comprendre.

Il explique que les personnes présentes ont ressenti une pression, et que la journaliste a expliqué qu'elle n'a menacé personne, et qu'elle a expliqué que la situation est sensible, et qu'il faut prendre le temps de faire les choses.

Le rédacteur en chef indique que le sujet a été tourné, qu'il est sorti le lendemain, et que tout le monde s'accorde à dire qu'il était bon.

Pour lui la conférence de rédaction peut être un lieu de débat, on peut échanger, en se respectant.

Enfin, il ajoute « je ne minimise pas, et je respecte le ressenti des journalistes, mais il y a eu deux journalistes qui ont eu ce ressenti, mais pas les autres ».

Les élus ont attiré l'attention de la direction sur la différence entre le message émis et le message perçu.

Ils ont souligné le fait qu'il faut être vigilant aux propos tenus, notamment en conférence de rédaction, car certains peuvent être considérés comme de la violence verbale, et celle-ci n'a pas sa place dans notre rédaction.

## Point 2 : RH

---

Point sur les négociations réseau au sujet des expérimentations métiers en cours dans certains services numériques, dont fait partie la Nouvelle-Aquitaine.

Le directeur des ressources humaines indique qu'il n'y a pas d'accord pour l'instant, qu'il y avait une réunion de négociation à ce sujet la veille de l'instance, et que la négociation est en cours.

Le but est de définir un cadre d'expérimentation d'une durée de trois mois, pendant lequel des salariés volontaires pourraient expérimenter le tournage de vidéos verticales, et bénéficier d'un accompagnement.

## Point 3 : Emploi

---

### Mouvements et postes à pourvoir en Aquitaine.

Pauline Delangue a été recrutée sur le poste de Chargée de gestion administrative au service RH au 1er novembre 2025.

Le poste de Chargé-e de gestion administrative à l'UOA est en cours de recrutement.

Estelle Laurent a été nommée Délégué antennes et contenus le 13 octobre 2025.

Le directeur régional indique qu'il y a toujours une réflexion en cours concernant un poste de monteur. Enfin, concernant le rédacteur en chef adjoint en détachement à Lyon, son poste sera publié lorsque le détachement sera terminé, et qu'il sera affecté définitivement à son nouveau poste.

**Cette réunion était la dernière instance de proximité d'Aquitaine de ce mandat, et nous tenons à vous remercier pour votre confiance.**

---

Vos élus FO de proximité : **Hervé Morin & Alexis Dumoulin.**